



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants chercheurs

Question écrite n° 18941

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la place de la science politique dans sa stratégie pour la recherche publique. La science politique est une discipline récente dans les universités, et la reconnaissance d'un corps d'enseignants et de chercheurs autonome par rapport aux disciplines juridique ou historique date du début des années soixante-dix. Parvenant patiemment à faire reconnaître la scientificité de ses paradigmes et leur fécondité dans l'étude des faits politiques, elle doit aussi permettre à chaque citoyen de disposer d'outils critiques de compréhension des mécanismes d'élaboration des modes d'injonction socialement légitimes. C'est pourquoi, la science politique doit disposer des moyens matériels et surtout humains pour faire face à sa double vocation scientifique et éthique. En conséquence, il lui demande s'il envisage d'augmenter le nombre d'allocations de recherche dans cette discipline ainsi que d'en réviser les procédures d'attribution. Il aimerait d'autre part savoir combien de jeunes docteurs en science politique pourront être embauchés comme enseignants-chercheurs, chercheurs ou ATER dans les prochaines années et à quel rythme, sachant qu'un nombre conséquent d'entre eux se retrouvent en situation de reconversion forcée, n'ayant pas obtenu de poste à l'issue de leur thèse.

Texte de la réponse

L'analyse des statistiques récentes relatives à l'attribution des allocations de recherche dans la discipline des sciences politiques montre un fléchissement apparent, qui doit cependant être corrigé par la prise en compte de la diminution plus accentuée des demandes émanant des établissements. Le nombre des allocations distribuées a enregistré une baisse sensible (47 en 1995 et 1996, 40 en 1997 et 1998). Ce mouvement traduit, d'une manière générale, le recul qu'ont connu l'ensemble des disciplines regroupées au sein des « sciences de la société » (612 en 1995 et 584 en 1996). Le reflux constaté plus particulièrement depuis 1997 en science politique est dû davantage à une forte diminution des demandes (109 en 1998, contre 147 en 1996). Une augmentation significative du nombre d'allocations accordées dépend donc, avant tout, d'une augmentation préalable des demandes. S'agissant du recrutement des jeunes docteurs en science politique, différentes modalités, non encore arrêtées définitivement, seront mises en oeuvre pour soutenir l'enseignement et la recherche dans ce domaine. D'ores et déjà un concours d'agrégation a été ouvert cette année afin de pourvoir 8 postes d'enseignant-chercheur. En ce qui concerne l'embauche des jeunes docteurs à l'université, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie souhaite favoriser leur accès aux emplois qu'ils ont vocation à occuper dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère. C'est ainsi qu'au titre des deux campagnes de recrutement organisées en 1998, ce sont plus de 5 000 emplois d'enseignant-chercheur qui ont été publiés contre 3 400 en 1997. Cette politique sera poursuivie en 1999 avec l'inscription au budget de crédits permettant d'assurer la rémunération de 1 500 attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Ces personnels étant rémunérés sur des emplois vacants d'enseignant-chercheur, ces emplois ainsi libérés seront offerts au recrutement à la rentrée 1999. Toutes ces dispositions déjà prises et à venir prouvent l'attachement que le Gouvernement porte à l'avenir des jeunes docteurs. La discipline « science politique » bénéficiera de l'ensemble de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18941

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 avril 1999

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5003

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2511